AUX PARENTS D'ELEVES : **ALERTE !**

La Loi Blanquer dite « Ecole de la Confiance »

va bouleverser le fonctionnement de l'Ecole :

L'école aujourd'hui	L'établissement de demain
La classe est assurée par des **enseignants diplômés**	Art 14 : La classe pourra être dispensée par **des étudiants à partir de la L2 (19-20 ans) contractuels** non formés et pas diplômés
Une **école de secteur**	Art 6 : Un **réseau d'écoles rattachées au collège de secteur** Les élèves pourront y être scolarisés (dès 8 ans dans les collèges!) + disparition de certaines écoles, fermetures de classes
Un **directeur** présent dans chaque école	Art 6 : Un **principal de collège** avec un ou des adjoints pour le primaire sous son autorité
Une **école maternelle publique**	Art 2 à 4 : **des Jardins d'enfants (payants)** sans enseignants et toujours plus d'argent public pour les écoles privées !
Trop d'élèves = **ouverture de classe**	**Mutualisation et déplacement des effectifs** par secteur = pas d'ouverture de classe
Un **conseil d'école** par trimestre (parents, enseignants, mairie, inspecteurs, DDEN)	Un **conseil d'administration** au collège pour tout le réseau
Elèves à besoins particuliers : scolarisation avec **AVS individuelle**, structures spécialisées pour ceux qui en ont besoin	Art 5 : **Disparition des structures spécialisées,** inclusion systématique avec **AVS mutualisée pour toute l'école**
Liberté d'expression	Art 1 : suppression de la liberté d'expression

Tous les parents sont appelés à se mobiliser et organiser toutes les actions qu'ils ou elles jugeront utiles.
(journées écoles mortes, nuit des écoles, café des parents...)

Plusieurs mobilisations sont prévues:

- mercredi 10 avril à 15h rassemblement devant l'inspection académique
- vendredi 12 avril rassemblement devant la Préfecture à partir de 8h30 contre la fermeture du collège Bienvenue Martin et contre la loi Blanquer !